

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

## Réunion du Bureau du lundi 26 mai Procès-verbal n°9

\*\*\*\*\*

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

Assiste : M. JALLADEAU Patrick

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENTS & AFFECTATIONS

Un tableau d'aide à la décision, reprenant les évaluations terrain (observations), théoriques (Evalbox) et comportementales (code de bonne conduite) est présenté au bureau pour validation des affectations à l'issue de cette saison 2024-2025.

Conformément au règlement intérieur et pour rappel, il est retenu par la CDA que la note finale pour établir le classement de fin de saison sera décomposée comme ci-dessous.

Afin d'accorder plus d'importance aux prestations observées sur le terrain sans pour autant négliger les autres domaines, chacun d'entre eux est pondéré. Cette pondération s'applique à l'identique dans toutes les catégories pour garantir un traitement équitable et homogène de la totalité des arbitres.

Ainsi :

- la note pratique (Ob) est calculée sur la moyenne des notes (le cas échéant) avec un coefficient 10 soit une note pratique sur 200.
- la note théorie (T) est calculée sur la moyenne des notes avec un coefficient 2 soit une note théorique sur 40. En cas d'une note inférieure à 10 sur le test théorique (moyenne des deux notes) ou de non-réalisation (note = 0), l'arbitre est classé dans la catégorie inférieure à l'issue de la saison.
- la note comportementale est calculée avec un coefficient 2 soit une note code de bonne conduite sur 40. Les affectations, par ordre alphabétique, seront publiées sur le site internet du District avant le 30 juin 2024.

Elles seront définitives après validation du Comité de Direction.

Les arbitres qui souhaitent connaître leurs notes, ont la possibilité d'en faire la demande par l'envoi d'un mail au Président de la CDA.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Le Président,  
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,  
Gaël CHARON**